

CHRYSO®Screed Finish EBA 50

Agent Réducteur d'Evaporation

DESCRIPTIF

CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 est un agent anti-évaporant phase aqueuse prêt à l'emploi spécifiquement développé pour les chapes CHRYSO® Cemfloor et Mobicem. Par formation d'une pellicule au séchage, CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 ralentit fortement la dessiccation de la chape, ce qui permet une hydratation plus complète du ciment, réduit les risques de fissuration au jeune âge et de délamination de surface (ex : poussierage). La surface de la chape traitée, après prise, présente une meilleure résistance à l'abrasion. Les surfaces pulvérisées avec CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 se recouvrent d'une pellicule blanche, ce qui permet d'identifier les zones traitées.

Après séchage, la coloration blanche est atténuée. De par sa nature, CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 permet de s'abstenir d'une opération de ponçage dans le cas d'un résultat satisfaisant au test d'adhérence. (se référer aux préconisations du fournisseur de revêtement de sol) De par sa formulation en phase aqueuse, CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 est respectueux de l'utilisateur et de l'environnement.

**DOMAINES D'APPLICATION**

- Chapes Cemfloor ou Mobicem

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	liquide
Couleur	Blanc
Durée de vie	12 mois
Densité (20°C)	1,000 ± 0,010
pH (20°C)	7,70 ± 1,00

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- CONF54

MODE D'EMPLOI

Ce produit est prêt à l'emploi. Son application doit être réalisée de préférence immédiatement après mise en place de la chape afin de la protéger au plus vite de la dessiccation. Nous recommandons l'utilisation d'un pulvérisateur à jet plat et une pression minimum de 3 bars. Pulvériser CHRYSO®ScreedFinish EBA 50 de façon régulière et uniforme à raison de 100 – 150 ml/m². Une pulvérisation en deux passes croisées permettra d'éviter les manques. Le matériel de pulvérisation doit être rincé à l'eau avant séchage du produit.

Dosage :

100 à 150 ml/m² 1L = ~7 à 10 m²

PRÉCAUTIONS

- Homogénéiser le produit avant usage par simple agitation.
- Stocker à l'abri du gel.
- Eviter l'exposition prolongée à de fortes chaleurs.
- Les emballages doivent être stockés dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité et du gel, et de sorte à ne pas être endommagés
- Eviter toute dispersion dans l'environnement
- Pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage, et la prévention des rejets dans l'environnement, consulter la note "Instruction pour l'utilisation et l'élimination des matériaux soumis aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du conseil- Règlementation microplastique"

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.